



## Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 juin 2025

L'an **deux mil vingt cinq**

et le **dix-sept juin**

à **dix neuf heures** le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur POTTIER Christophe, Maire**.

**Présents** : M. POTTIER, Mme VANDEWALLE, MM. GUYET, M. DELARUE, M. LEBOUVIER, Mme MARTEL, Mme CABALLERO, M. PAULHIAC.

**Excusé (e) s** : Mme LEMAITRE, Mme TINOCO, M. BENUREAU, Mme LE SENECHAL, M. LANCHARD

**Absent** : M. MARTIN

Mme CABALLERO a été nommée secrétaire de séance

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

### Ordre du jour

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Geler la révision des loyers des locataires 8 place de l'Epine
2. Achat d'une tour d'ordinateur
3. Décision Modificative
4. Communications
5. Questions diverses

#### **Geler la révision des loyers des locataires 8 place de l'Epine**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Tous les ans, au vu de la loi n°94-624 du 21 juillet 1994 les loyers sont réévalués en fonction de la variation de la valeur moyenne des indices trimestriels du coût de la construction et en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) du trimestre de référence, publié par l'INSEE

Vu la forte inflation de ces dernières années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de geler les loyers des 3 locations communales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et pour deux années.

|  | Superficie | Loyers   |
|--|------------|----------|
| Logement 1 - 8 place de l'Epine          | 33,38 m2   | 203,81 € |
| Logement 1ere étage : 8 place de l'Epine | 64,63 m2   | 461,22 € |
| Logement 2ème étage : 8 place de l'Epine | 53,87 m2   | 316,47 € |

## Achat d'une tour d'ordinateur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faudrait procéder à l'achat d'une tour d'ordinateur plus puissante.

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise Génération Micro qui propose un ordinateur processeur Intel Core i5 14400F 4,7 Ghz, licence microsoft Windows 11 Pro pour un montant de 820.50 € H.T. soit 984.60 € T.T.C.

le conseil municipal, après en avoir délibéré POUR à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature du devis
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire une somme de 984.60 € T.T.C. € au budget primitif 2025 au compte 21838.

## Décision Modificative

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits inscrits au budget primitif 2025 sont insuffisants à certains articles.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, décide les modifications suivantes :

| ARTICLES  | Prévu au B.P.<br>+ ou - D.M. | MODIFICATION | CREDITS<br>AUTORISÉS |
|-----------|------------------------------|--------------|----------------------|
| ID 2183   | 0 €                          | + 985€       | + 985€               |
| FD 65888  | 392 712.56                   | -7480 €      | 385 232.56 €         |
| FD 739211 | 115 611 €                    | + 6495 €     | 122 106 €            |
| IR 021    | 45 408.18 €                  | + 985 €      | 46 393.18 €          |
| FD 023    | 45 408.18 €                  | + 985 €      | 46 393.18 €          |

## COMMUNICATION

Monsieur le Maire informe qu'il y aura une réunion fin septembre pour le Plan Communal de Sauvegarde car le dossier doit être déposé en préfecture en novembre.

Après des recherches, Eaux de Normandie a résolu le problème de pression d'eau au niveau des poteaux incendie. (problème de clapet au niveau du château d'eau).

Monsieur le Maire notifie que des courriers ont été déposés dans les boîtes aux lettres à Doncaster suite à plusieurs plaintes liées à du bruit.

Monsieur le Maire informe que la phrase sur la façade de l'Eglise de St Michel a été repeinte. La phrase signifie « Ma maison sera appelée « Maison de prière » »

## TOUR DE TABLE

Monsieur DELARUE dit que des trous sont à reboucher au niveau de Doncaster.

Madame VANDEWALLE informe que certaines personnes se plaignent d'incivilités dans le bourg de Thubeuf.

Mme MARTEL demande à combien doivent être les hauteurs de haies. (Pour rappel, 1, 80 m le long de la voie publique et 2 m entre chaque propriétaire).

Séance levée 19 h 55